

REGLEMENT

Le portail des Alumni2a de
l'Afratapem

L'AFRATAPEM signifie Association Française de Recherches & Applications des Techniques Artistiques en Pédagogie et Médecine.

L'AFRATAPEM établit des règles de conduites professionnelles et enregistre annuellement les intervenants spécialisés en atelier artistique respectueux de ces règles.

Le Portail des Alumni2a de l'AFRATAPEM est un regroupement professionnel d'intervenant.e.s spécialisé.e.s en atelier artistique qui appliquent des règles spécifiques.

L'intervenant.e spécialisé.e en atelier artistique doit promouvoir l'expression artistique et culturelle des participants dans un cadre respectueux et adapté.

L'intervenant.e spécialisé.e en atelier artistique doit garantir une démarche pédagogique cohérente, articulée autour des objectifs artistiques définis par l'intervenant et parfois avec l'équipe pluridisciplinaire.

L'intervenant.e spécialisé.e en atelier artistique s'engage à élaborer, organiser et encadrer des ateliers artistiques dans le but de favoriser l'épanouissement des publics auprès desquels il intervient en favorisant l'expression de leur créativité et/ou par l'acquisition de techniques artistiques

L'intervenant.e spécialisé.e en atelier artistique respecte les règles éthiques, notamment en évitant toute intrusion interprétative ou normative dans les productions des participants.

L'intervenant.e spécialisé.e en atelier artistique assure la conservation des œuvres produites sur le lieu de l'atelier et garantit leur inviolabilité.

Peuvent être membres du Portail des Alumni2a de l'AFRATAPEM, les intervenant.e.s spécialisé.e.s en atelier artistique ayant été formé.e.s à l'AFRATAPEM et ayant reçu leur attestation de compétences et de réussite délivrée par l'Afratapem.

Les membres du Portail des Alumni2a de l'AFRATAPEM sont adhérent.e.s de l'AFRATAPEM (adhésion année civile). L'inscription au Portail des Alumni2a de l'AFRATAPEM est annuelle et gratuite.

Les membres du Portail des Alumni2a de l'AFRATAPEM acceptent que leur nom et prénom, éventuellement leur(s) pratique(s) artistique(s) et leur(s) public(s), leur lieu d'exercice professionnel soient diffusés auprès de demandeurs qui se sont fait connaître.

Les membres du Portail des Alumni2a de l'AFRATAPEM s'engagent à veiller à ce que le règlement soit respecté.

Validé par le Conseil d'Administration
de l'AFRATAPEM
A Tours, le 21/05/2025